



*Regroupement
des ressources alternatives
en santé mentale
du Québec*

**LA PARTICIPATION
À LA VIE ASSOCIATIVE ET DÉMOCRATIQUE
DU RRASMQ**

**Des espaces pour valoriser
l'Alternative**



GUIDE D'INFORMATION

2014

Le RRASMQ tient à remercier les membres du comité Pratiques et le Conseil d'administration qui au cours de l'année 2010-2011 ont contribué à ce guide en menant des réflexions sur la question de la participation au RRASMQ.

Rédaction : Olivier René

Correction : Équipe du RRASMQ

Pourquoi un guide d'information sur la participation à la vie associative et démocratique du RRASMQ?



La participation des ressources alternatives membres est une condition essentielle au dynamisme du RRASMQ et à sa représentativité. Ce guide s'adresse donc aux ressources alternatives membres du Regroupement qui souhaitent :

- mieux connaître la vie associative et démocratique du RRASMQ;
- participer aux espaces consultatifs, décisionnels ou de ressourcement par le biais de ses membres ou des personnes intervenantes;
- développer et renforcer la culture de participation démocratique du Regroupement.

La vie associative et démocratique

Où peut-on s'impliquer au RRASMQ?

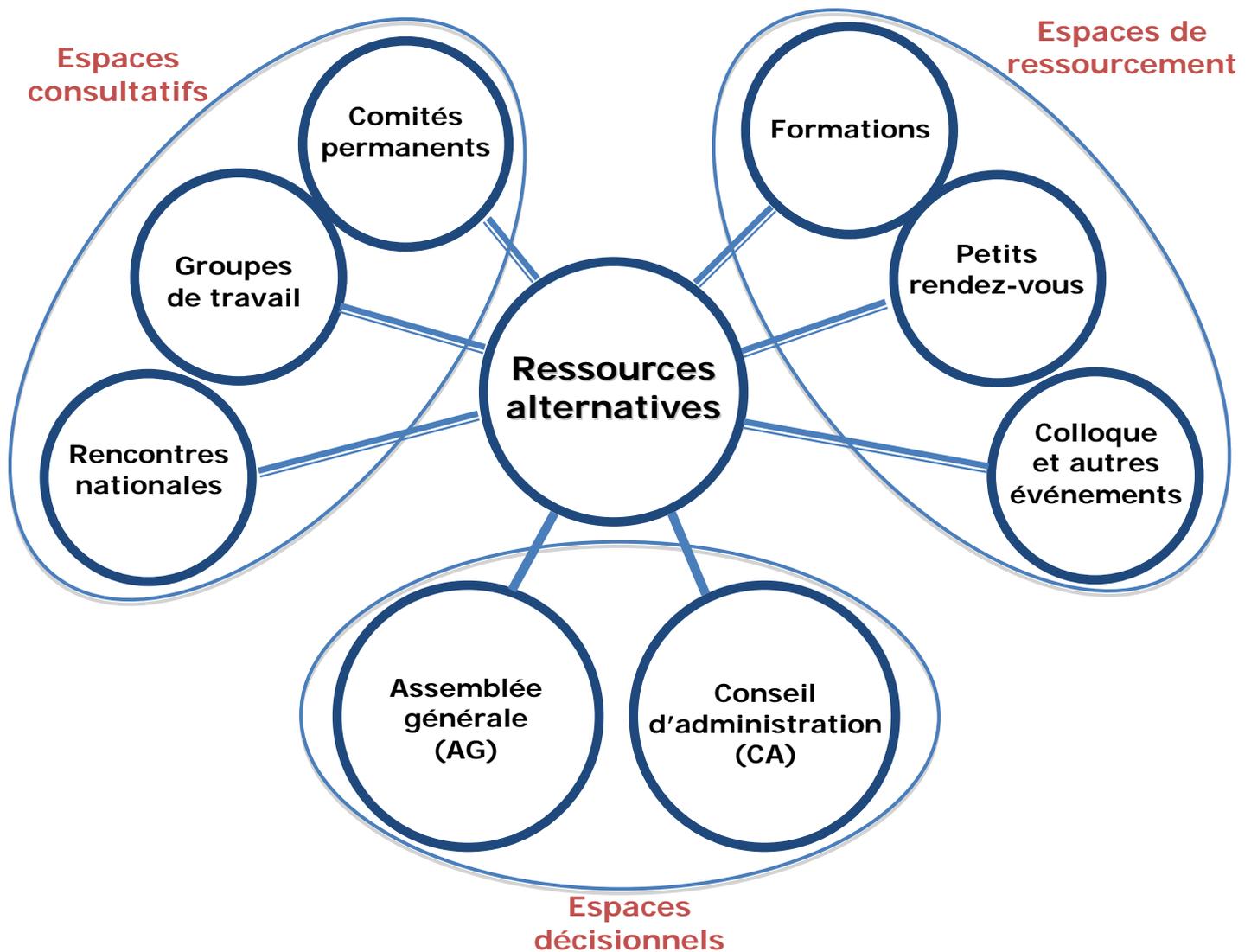
Il existe plusieurs possibilités d'implication et une multitude d'espaces de participation au RRASMQ. Ces lieux peuvent être des espaces à caractère décisionnel, consultatif ou encore des espaces de ressourcement. Dans un sens comme dans l'autre, la participation active, critique et soutenue des membres est nécessaire.

Ces espaces sont :

- L'assemblée générale (AG)
- Le conseil d'administration (CA)
- Les comités permanents: le comité Pratiques et le comité Politique
- Les comités à mandat précis (ex.: comité organisateur du 30^e anniversaire du RRASMQ, comité de lecture de *L'autre Espace*, comité organisateur de l'assemblée générale, etc.)
- Les groupes de travail (ex.: groupe provincial sur la Gestion autonome de la médication, comité de lecture de la revue *L'autre Espace*)
- Les rencontres nationales
- Les petits rendez-vous de l'Alternative
- Autres événements ponctuels organisé par le RRASMQ (ex.: lancement de livre, tournée de formation, etc.)



Un aperçu des espaces de participation au RRASMQ



Vie associative/vie démocratique

La vie associative et la vie démocratique sont des notions très proches même si elles possèdent chacune leurs qualités. La vie associative est le cœur du RRASMQ et repose sur la présence de pratiques démocratiques fortes.

La **vie associative** réfère au fait de se regrouper et de s'associer dans un but commun. Elle concerne les actions formelles et informelles qui renforcent le sentiment d'appartenance et qui sont mises en œuvre pour entretenir une vitalité interne et une force cohésive dans une organisation. La **vie démocratique** concerne les activités formelles de l'exercice de la démocratie. L'assemblée générale et les rencontres du conseil d'administration sont les principaux lieux d'exercice du pouvoir des membres.

Qui participent au RRASMQ ?

Les membres du RRASMQ sont des organismes et non des individus. Cependant, c'est par l'entremise des personnes issues des ressources alternatives membres que s'effectue la participation.

Ce sont :

- Les personnes qui ont un vécu en santé mentale ;
- Les membres du personnel des ressources alternatives ;
- Les personnes de la communauté impliquées dans la ressource (p. ex. : membres de conseils d'administration).



En dehors des instances décisionnelles du RRASMQ, qui requièrent une délégation formelle, chaque ressource alternative est libre de décider du processus qui mène une personne à s'impliquer au RRASMQ (nomination, élection, candidature volontaire, etc.).



Rappel historique

Les ressources alternatives sont le fruit d'une alliance entre des personnes qui ont un vécu en santé mentale et des personnes intervenantes. Parmi les principes qui rassemblent les ressources alternatives au sein du RRASMQ, on retrouve, entre autres, la reconnaissance de la parole des personnes usagères et le rapport égalitaire entre celles-ci et les personnes intervenantes. Ces principes soutiennent le désir de la participation du plus grand nombre dans les espaces de vie associative et démocratique au RRASMQ.

Comment s'impliquer ?

Il n'y a pas de bonnes ou de mauvaises façons de participer. Chaque ressource alternative peut contribuer à sa manière. La participation doit toutefois reposer sur une implication volontaire, éclairée et partagée.



Comment une ressource alternative peut-elle participer à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?

- En informant ses membres, son personnel, son C.A. des activités du RRASMQ (via les courriels, le bulletin de liaison *DeConcert*, le site Web, etc.) ;
- En diffusant les publications du RRASMQ (*DeConcert*, *L'autre Espace*, *Revue de presse*, etc.) au sein de la ressource ;
- En offrant à ses membres et à ses employés la possibilité de participer aux événements ou de recevoir des formations du RRASMQ ;
- En participant aux réflexions suggérées par le RRASMQ avec les membres, les employés, le conseil d'administration ;
- En déléguant une personne sur un comité ou au Conseil d'administration et en soutenant cette personne dans sa démarche d'implication ;
- En participant à l'assemblée générale et en exerçant son droit de vote.

Une **implication volontaire** signifie que personne n'est pas dans l'obligation de participer. Ce doit être un plus pour la ressource et pour la personne dans sa vie ou dans son travail, mais pas une tâche ou une obligation pénible.

Une **implication éclairée** veut dire que chacun doit s'assurer de recevoir l'information (ou s'assurer de la demander) afin de prendre une décision éclairée quant à son implication. Il s'agit d'évaluer si cette implication convient à la ressource et à la personne et si l'une et l'autre pourront remplir adéquatement leur rôle.

Une **implication partagée** réfère au fait que la participation ne dépend pas d'une seule personne, qu'elle soit intervenante ou usagère. Puisque le RRASMQ regroupe des organisations, par conséquent, il est important que la participation des personnes repose sur un ancrage avec les ressources dont elles sont issues. Ceci signifie que les ressources prennent conscience de leur implication au RRASMQ et soutiennent la ou les personnes y qui participent en donnant des idées, en transmettant des informations et en offrant des espaces de rétroaction. Cette implication partagée permet d'assurer la participation non seulement de la personne mais également de la ressource.

Comment une personne issue d'une ressource membre peut-elle participer à la vie associative et démocratique du RRASMQ ?

Tout d'abord...

- En réfléchissant à son intérêt à s'impliquer et à sa disponibilité ;
- En prenant connaissance des différents espaces de participation et des mécanismes d'accès (voir les annexes) ;
- En manifestant son désir de s'impliquer auprès sa ressource.

Et ensuite...

- En assistant aux événements du RRASMQ (Assemblée générale, Rencontre nationale, etc.) ;
- En s'engageant sur un comité ;
- En allant chercher les opinions et points de vue des membres de sa ressource ;
- En prenant la parole lors des événements ;
- En donnant son opinion lors d'un débat.

Comment le RRASMQ soutient-il la participation ?

Pour soutenir les personnes dans leur participation, le RRASMQ offre différents types de soutien à l'implication :

Soutien à l'information et à la compréhension

Pour l'ensemble des espaces de participation, le RRASMQ vise à fournir l'information nécessaire à la compréhension des enjeux, à la réflexion et à la prise de décision (pochette d'information, documentation envoyée à l'avance, etc.). Par exemple, les nouveaux membres du CA du RRASMQ sont invités à participer gratuitement aux Petits rendez-vous de l'Alternative leur permettant ainsi d'approfondir leurs connaissances des pratiques et approches alternatives en santé mentale.

Soutien logistique

Le RRASMQ s'applique à faciliter l'organisation des séjours des personnes qui participent sur les comités ou aux événements en ce qui concerne le transport, les réservations d'hébergement, les repas, etc. Il est même possible pour une personne d'être accompagnée lors d'une première participation.

Soutien financier

Dépendamment des espaces de participation, le Regroupement prend en charge une partie ou la totalité des frais de déplacement et de séjour des personnes provenant de ressources membres (voir annexe 4).

L'assemblée générale (AG)

Rôle et mandats

L'assemblée générale (AG) est une réunion des ressources alternatives membres. Elle représente l'instance décisionnelle lors de laquelle se déterminent les priorités et les grandes lignes d'action du RRASMQ. Également, lors de l'assemblée générale annuelle, les ressources membres reçoivent le rapport des d'activités réalisées en cours d'année ainsi qu'un bilan financier du Regroupement. C'est aussi le lieu où sont élus les représentants qui vont composer le conseil d'administration.

Composition

Les assemblées générales (AG) se tiennent en présence d'au moins le tiers des groupes membres réguliers (*article 3.6 des règlements généraux*). Bien que l'on retrouve en majorité les délégués de groupe membre régulier (ayant droit de vote), il y a des représentants de groupe affilié (ayant droit de parole mais pas de vote) et des observateurs (n'ayant ni droit de parole ni droit de vote).

Selon les règlements généraux, chaque groupe membre régulier peut déléguer jusqu'à deux (2) personnes aux assemblées générales annuelles dont au moins une (1) personne usagère. Ces personnes doivent être déléguées par voie de résolution de leur conseil d'administration ou par une réunion de leur groupe (*article 3.7 des règlements généraux*).

Fonctionnement

D'une durée de deux (2) jours, l'assemblée générale du RRASMQ est un moment de vie associative et de réflexion collective important entre les ressources membres. Le lieu de rencontre de l'assemblée générale se déroule en alternance entre la région de Montréal et une région hôte. Lorsque l'AG se tient en région, un comité organisateur est formé avec des représentants des ressources de la région. Ce comité collabore avec le RRASMQ à l'organisation de l'AG.

Mécanisme de participation

Toutes les ressources alternatives membres sont convoquées par courrier postal au moins trente (30) jours avant la date prévue de l'AG. Tel que mentionné dans les règlements généraux, la participation des deux (2) personnes déléguées (ayant droit de vote lors de l'AG) doit faire état d'une résolution du conseil d'administration de leur organisme ou d'une décision de leur groupe (*article 3.7 des règlements généraux*).

Les inscriptions à l'AG se font généralement en remplissant les formulaires prévus à cet effet ou en contactant un membre de l'équipe de travail.

Soutien à la participation

La participation des personnes provenant de ressources membres est soutenue par le fonds de solidarité qui permet de couvrir une partie des dépenses d'hébergement et de transport.



Le conseil d'administration (CA)

Rôle et mandats

Le conseil d'administration (CA) est composé de personnes provenant des ressources alternatives membres qui ont pour rôle d'administrer le Regroupement. C'est une instance démocratique représentative et décisionnelle qui gère le Regroupement selon les politiques et orientations déterminées par les ressources membres lors de l'assemblée générale. Les personnes élues au CA reçoivent et partagent de l'information, font des analyses, délibèrent et prennent des décisions pour le bien collectif du Regroupement. De par sa composition, c'est un espace qui met en commun la parole des personnes usagères, intervenantes ou à la direction des ressources alternatives de différentes régions. Ces personnes abordent de manière rassembleuse et cohérente les enjeux qui touchent les ressources alternatives en santé mentale. Enfin, le CA a le mandat de s'assurer de l'actualisation de la mission du RRASMQ et de soutenir la mise en œuvre des orientations de l'AG.

Composition

Le conseil d'administration se compose de neuf (9) personnes déléguées des groupes membres réguliers dont au maximum deux (2) provenant de la même région (*article 4.1 des règlements généraux*). De ce nombre, 51% doivent être des personnes qui vivent ou ont vécu des problèmes de santé mentale ou qui fréquentent ou ont fréquenté une ressource alternative (*article 4.3.4 des règlements généraux*)

À l'intérieur du conseil d'administration, on retrouve le comité exécutif (CE) qui se compose des officiers de la corporation (présidence, vice-présidence, trésorerie et secrétariat).

Durée des mandats

Les mandats sont d'une durée de deux (2) ans renouvelables une fois (*article 4.3.2 des règlements généraux*) pour un maximum de quatre (4) années consécutives.

Fonctionnement

En plus de sa présence à l'assemblée générale annuelle, le conseil d'administration se réunit six (6) à sept (7) fois par an pour des rencontres d'une durée de deux jours au siège social du RRASMQ à Montréal.

Mécanisme de participation

Une ressource alternative désireuse de présenter une personne pour un siège au CA du RRASMQ doit remplir et faire parvenir un formulaire de mise en candidature (voir annexe 2) avant le début de l'Assemblée générale annuelle. Ce formulaire doit contenir un extrait de résolution d'une réunion du conseil d'administration de la ressource indiquant que l'organisme pose la candidature de la personne.

Une personne intéressée à siéger sur le CA du RRASMQ doit d'abord mentionner son intérêt auprès de sa ressource et ensuite enclencher le processus de candidature.

Soutien à la participation : responsabilités partagées entre le RRASMQ et les ressources membres

La participation des personnes élues au CA est entièrement soutenue financièrement par le RRASMQ, ce qui couvre les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et les déplacements. Le RRASMQ fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (voir page 7).

Pour sa part, la ressource alternative qui délègue une personne s'engage à la soutenir en facilitant l'aménagement de son horaire de travail s'il y a lieu, en soutenant l'organisation de ses déplacements et en lui permettant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ. Elle s'assure également que la personne déléguée puisse avoir accès en toute confidentialité aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.



Les rencontres nationales

Le RRASMQ tient, une fois par année, en plus de son assemblée générale, une rencontre nationale portant sur une thématique particulière touchant l'Alternative en santé mentale.

Rôle

Les rencontres nationales sont des moments importants de la vie associative du RRASMQ permettant aux personnes issues des ressources alternatives qui y participent de discuter et de faire le point collectivement sur certaines pratiques alternatives et les enjeux.

Mécanisme de participation

Les rencontres nationales sont ouvertes à toutes les personnes issues des ressources alternatives. Le RRASMQ fait parvenir les invitations aux ressources alternatives et il appartient aux organismes de choisir leur propre mécanisme pour sélectionner les personnes membres et intervenantes qui participeront aux rencontres nationales.

Fonctionnement

Les lieux de rencontres nationales sont variables en fonction des possibilités d'organisation.

Soutien à la participation

La participation des personnes provenant de ressources membres est soutenue par le fonds de solidarité qui permet de couvrir une partie des dépenses d'hébergement et de transport.



Les comités permanents

Rôle et mandat

Depuis sa réorganisation en 2002, le RRASMQ s'est doté de deux instances, le comité Pratiques et le comité Politique, afin d'élargir les réflexions sur différentes préoccupations touchant à l'Alternative en santé mentale. En 2014, l'AGA convenait de la mise en place d'un troisième comité : le comité Recherche. Les comités permanents du RRASMQ sont des instances consultatives qui alimentent l'équipe de travail, le CA et l'AG des membres au plan du fonctionnement et du développement des orientations du Regroupement.

1. Le comité Pratiques

Le comité Pratiques cherche à approfondir les réflexions sur les approches alternatives dans ses aspects théoriques et pratiques. Son travail consiste entre autres, à soutenir le CA dans ses réflexions liées au développement des pratiques, à développer les contenus de formation sur divers thèmes et à réfléchir aux moyens de promouvoir le discours alternatif en créant des espaces pour explorer, questionner, approfondir et s'alimenter pour enrichir les façons d'être et de faire.

2. Le comité Politique

Le comité Politique travaille à mobiliser les différents acteurs autour des enjeux sociopolitiques et à mettre en place des stratégies pour mener à bien les actions collectives. Son travail consiste, entre autres, à soutenir le CA dans son mandat politique et à contribuer au renforcement du positionnement stratégique du RRASMQ sur le plan politique.

3. Le comité Recherche

Le comité Recherche est un comité permanent qui a pour mandat de développer une vision globale du volet de la recherche au Regroupement, c'est-à-dire des besoins en matière de recherche, des projets en cours ainsi que le développement de nouveaux projets. Il a pour rôle de déterminer les partenaires communautaires et institutionnels susceptibles de collaborer à des projets de recherche avec le RRASMQ; déterminer des règles de partenariat de recherche claires entre le RRASMQ, les partenaires et les chercheurs; voir à la coordination des projets, c'est-à-dire de fixer les priorités de travail selon les ressources humaines disponibles ; faire le suivi des projets de recherche en cours et proposer aux instances du RRASMQ des activités d'échange et de réflexion sur les recherches menées par le RRASMQ.

Mécanisme de participation

Une personne qui désire s'impliquer sur un comité doit d'abord mentionner son intérêt auprès de sa ressource. Elle doit ensuite remplir et faire parvenir le formulaire de demande de participation à un comité au RRASMQ (voir annexe 3). Une personne ne peut s'impliquer à plus d'un comité à la fois.

Composition

À partir des formulaires de demande de participation reçus et de la confirmation des membres qui désirent poursuivre de leur implication, le RRASMQ compose les comités permanents à partir des trois critères suivants, par ordre d'importance :

- L'équilibre entre le nombre de personnes ayant un vécu en santé mentale et le nombre de personnes intervenantes;
- La diversité des types de ressources (groupe d'entraide, ressource de traitement, centre de crise, ressource d'hébergement, etc.);

- La diversité des régions.

Un membre de l'équipe de travail et une personne déléguée par le conseil d'administration du RRASMQ participent d'office à chacun de ces comités. Le nombre maximal de personne pouvant participer à un comité permanent est de 12.

Durée des mandats

La durée maximale d'une implication à un comité est de quatre (4) années consécutives. Toutefois à chaque année, la personne et la ressource doivent confirmer leur désir d'implication.

Fonctionnement

En général, les comités se rencontrent trois (3) à quatre (4) fois par année pour des réunions d'une journée au siège du RRASMQ à Montréal.

Soutien à la participation : responsabilités partagées entre le RRASMQ et les ressources membres

La participation d'une personne issue d'une ressource membre à l'un des comités permanents du RRASMQ est entièrement soutenue financièrement par le RRASMQ. Ceci couvre les dépenses liées à l'hébergement, la restauration et les déplacements de la personne. Le RRASMQ fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (voir page 7).

Pour sa part, la ressource alternative qui accepte de participer au RRASMQ par la voie d'un de ses membres ou de ses employés, s'engage à soutenir cette personne en :

- Facilitant l'aménagement de son horaire de travail s'il y a lieu ;
- En soutenant l'organisation de ses déplacements ;
- En s'assurant de la circulation de l'information et en lui permettant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ ;
- En s'assurant que la personne déléguée puisse avoir accès aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.



Les groupes de travail

Les ressources alternatives ont accès à des groupes de travail portant sur des thématiques particulières en lien avec l'Alternative en santé mentale tant au plan des pratiques qu'au niveau des enjeux sociopolitiques.

Rôle et mandat

Ce sont des groupes dont le mandat est spécifique et qui peut mener soit à des actions directes pour mettre à exécution une stratégie ou un plan d'action (p. ex. : la réactualisation de la déclaration commune AGIDD-SMQ et RRASMQ), soit approfondir les réflexions sur un phénomène ou une problématique quelconque (p. ex. : la surmédicalisation des jeunes).

Composition

La composition des groupes de travail est très variable et établie en fonction de l'ampleur de la tâche à réaliser et de la durée prévue des travaux du groupe. Elle peut inclure des personnes qui ne sont pas rattachées à une ressource alternative, mais qui possèdent une expérience en lien avec le thème travaillé par le groupe de travail.

Durée des mandats

La durée des mandats est variable selon l'ampleur de la tâche à réaliser et le déroulement des travaux du groupe. Toutefois à chaque année, la personne et la ressource doivent confirmer leur désir d'implication.

Fonctionnement

Les rencontres des groupes de travail sont fixées en fonction des travaux à réaliser. Elles ont lieu au siège du RRASMQ à Montréal et sont, habituellement, d'une durée d'une journée.

Mécanisme de participation

La participation sur les groupes de travail se fait, le plus souvent, par invitation du RRASMQ auprès de la ressource ou auprès de personnes ciblées. Une personne qui désire s'impliquer sur un groupe de travail peut également se proposer en mentionnant son intérêt auprès de sa ressource, s'il y a lieu, puis au RRASMQ. En plus d'avoir un intérêt sur le sujet traité, elle devrait posséder une certaine connaissance ou une expérience en lien avec le thème travaillé par le groupe de travail. Une personne ne peut s'impliquer à plus d'un comité et/ou groupe de travail à la fois.

Soutien à la participation

La participation d'une personne à l'un des groupes de travail du RRASMQ est entièrement soutenue financièrement par le RRASMQ. Ceci couvre les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et les déplacements de la personne. Le RRASMQ fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (voir page 7). Les personnes qui ne bénéficient d'aucune autre forme de rémunération pour leur participation aux rencontres du groupe de travail peuvent également recevoir un montant compensatoire.

Pour sa part, la ressource alternative qui accepte de participer au RRASMQ, par la voie d'un de ses membres ou de ses employés, s'engage à soutenir cette personne en :

- Facilitant l'aménagement de son horaire de travail s'il y a lieu ;
- En soutenant l'organisation de ses déplacements ;
- En s'assurant de la circulation de l'information et en lui permettant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ ;
- En s'assurant que la personne déléguée puisse avoir accès aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.



Annexe 2 – Exemple de formulaire de mise en candidature au CA du RRASMQ

(Le formulaire est envoyé dans les ressources et disponible sur le site Internet du RRASMQ à la section membres lors de la période de mise en candidature)

Mise en candidature au Conseil d'administration du RRASMQ (année)

_____ pose la candidature de _____
(Nom de l'organisme) (Nom de la personne)

au Conseil d'administration
du Regroupement des ressources alternatives en santé mentale du Québec (RRASMQ)
lors de l'assemblée générale annuelle de juin (année)

Extrait d'une résolution dûment adoptée lors de la réunion du conseil d'administration tenue le _____ (date) à _____ (ville).

Motivations de la personne candidate à siéger au CA du RRASMQ:

Considérations relatives aux rôles et responsabilités de la personne, de la ressource et du RRASMQ

- Issue de la ressource, la personne élue devient, au moment des rencontres du conseil d'administration, représentante du RRASMQ. À ce titre, elle agit dans l'intérêt collectif et la mission du RRASMQ.
- Pour sa part, la ressource alternative qui délègue une personne s'engage à la soutenir en facilitant l'aménagement de son horaire de travail s'il y a lieu, en soutenant l'organisation de ses déplacements et en lui permettant des espaces de partage ou de consultation dans la ressource en lien avec les dossiers du RRASMQ. Elle s'assure également que la personne déléguée puisse avoir accès en toute confidentialité aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.
- Enfin, la participation des personnes élues au CA est entièrement soutenue financièrement par le RRASMQ, ce qui couvre les dépenses reliées à l'hébergement, la restauration et les déplacements. Le RRASMQ fournit également un soutien à l'information et à la compréhension de même qu'un soutien logistique (voir page 6).

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris les modalités de fonctionnement des comités et les considérations à la participation.

Nom et signature du candidat

Nom et signature du secrétaire du CA

(Le formulaire est envoyé dans les ressources et disponible sur le site Internet du RRASMQ à la section membres lors de la période d'application soit de avril à juin)

Demande de participation à un comité du RRASMQ

Votre nom : _____ **Votre statut¹ :** _____

Nom de votre ressource (ou groupe) : _____

CHOIX DU COMITÉ : Comité Pratiques ◆ Comité Politique ◆ Comité Recherche

Quelques mots pour motiver votre choix :

Considérations relatives à la participation

La participation à un comité est une responsabilité partagée dans laquelle la personne participante (membre ou intervenante) et la ressource s'engagent à contribuer ensemble au RRASMQ :

- La personne participante est issue d'une ressource membre et entretient des liens avec celle-ci afin de pouvoir alimenter le comité. Elle démontre une volonté de travailler pour un plus grand ensemble, c'est-à-dire le mouvement alternatif en santé mentale au Québec.
- La ressource membre se doit de soutenir la personne participante à un comité du RRASMQ en assurant, entre autres, la circulation de l'information et des espaces de partage ou de consultation. De plus, la ressource s'engage à offrir un soutien logistique à la personne en lui facilitant l'accès aux courriels envoyés par le RRASMQ de même que l'impression de ceux-ci et des documents joints.

Par la présente, nous confirmons avoir lu et compris les modalités de fonctionnement des comités et les considérations à la participation.

Signature de la personne
qui souhaite participer à un comité

Signature d'une personne responsable de la ressource
(présidence du CA ou direction / coordination)

Par télécopieur au 514-523-7619 ou par la poste au 2349 rue de Rouen 4^e, Montréal (Québec), H2K1L8

¹ Membre de la ressource, personne intervenante, etc.)

Soutien financier à la participation

Lorsqu'il s'agit de s'impliquer au Conseil d'administration, un comité permanent ou un groupe de travail, le RRASMQ prend en charge la totalité des frais de déplacement et de séjour des personnes. Pour les autres occasions, le fonds de solidarité permet de rembourser une partie des frais de déplacements.

Fonds de Solidarité

Le fonds de solidarité vise à faciliter la participation des ressources éloignées en finançant une partie des frais de leur déplacement **lors de l'AGA et des rencontres nationales**.

Seules les ressources ayant un statut de **membre régulier** à jour de leur cotisation annuelle peuvent bénéficier du fonds de solidarité.

Régions	Distance en km ²	Sommes à recevoir ³		
		1 personne	+ 1 personne	covoiturage
Très éloignées	500km et plus	380 \$	550 \$	650 \$
Éloignées	300km à 499km	230 \$	330 \$	500 \$
Périphériques	150km à 299km	80 \$	110 \$	150 \$
Limitrophes	100km à 149km	40 \$	60 \$	100 \$

Le covoiturage suppose le partage du même véhicule par des représentants de plus d'une ressource membre régulier. La répartition monétaire est de la responsabilité des ressources impliquées.

² Il s'agit de la distance entre votre ressource et le lieu de la tenue de la rencontre et non pas de votre kilométrage aller-retour.

³ Les montants indiqués sont à titre indicatif et peuvent varier en fonction du lieu de la tenue de l'événement.